

## Décision du Maire

N° 2026-D-278

**Objet : Marché n° A260401 - Convention de conseil en assurance**

Le maire de la commune,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026, portant délégation au Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** que ce marché, relatif à la convention de conseil en assurance, est passé selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique,

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'un marché ordinaire débutant à compter de la notification du marché et s'achevant à la réalisation de la dernière des missions prévues,

**CONSIDERANT** que la proposition de A.C.E. Consultants Audit Conseil et Expertise en assurance des Collectivités et Entreprises sise 42, Bd Calmette - B.P. 10191 - 30401 VILLENEUVE LEZ AVIGNON Cedex, a été retenue, que son offre financière et technique répond au cahier des charges prévu et qu'elle est économiquement avantageuse,

### DECIDE

**DE SIGNER** le contrat à intervenir avec A.C.E. Consultants Audit Conseil et Expertise en assurance des Collectivités et Entreprises sise 42, Bd Calmette - B.P. 10191 - 30401 VILLENEUVE LEZ AVIGNON Cedex, pour un montant maximum global de 15 000 € TTC ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits sur l'exercice en cours et les exercices suivants.

Le marché est passé selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence à intervenir sera signé par le pouvoir adjudicateur.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,

- Monsieur le Directeur général des services de la mairie,

- Madame la comptable public assignataire de Chelles,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Pour extrait certifié conforme  
Fait en mairie, le 28 avril 2026

  
Gilles BORD  
Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260428-2026-D-278-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

